



3/3

Ainsi :

- Brisant la continuité de l'ordre du jour, soumis à l'approbation du CA et voté quelques minutes plus tôt, Monsieur Lamrani interpelle avec insistance Monsieur Laporte, le représentant de la collectivité territoriale de rattachement au sujet de sa question. Monsieur Laporte en fut très surpris.

- Monsieur Lamrani a montré des propos suspicieux en direction du Chef d'Établissement quant il s'est agit, par exemple, du vote sur l'autorisation donnée au chef d'Établissement pour passation des marchés publics. Après maintes explications, aussi pédagogiques que possible, un parent, fortement outré, a même signifié à Monsieur Lamrani qu'il pouvait voter contre s'il le souhaitait, en lui faisant un rappel sur la loi des marchés publics.

- Constatant que Monsieur Lamrani s'évertuait à couper systématiquement la parole à chacun des membres qui souhaitait s'exprimer sur le sujet et qu'il invectivait la Direction sans écouter les réponses apportées, la personnalité Qualifiée, Monsieur Quarré (siégeant au CA depuis 30 ans) est entré dans une grande colère, à la limite du malaise, inquiétante au vu de son âge avancé. Monsieur Quarré suffoquait, en tentant d'expliquer qu'il n'avait jamais assisté à ce genre de comportement lors d'un CA au collège Romain Rolland. L'ensemble des membres s'est attaché à calmer monsieur Quarré en craignant pour sa santé, monsieur Lamrani continuant pourtant sur ses propos sans prendre en compte l'état problématique de son interlocuteur.

- Parlant à la cantonade, monsieur Lamrani n'a eu de cesse de "dire" et hurler que la Direction **"bafouait les droits des élèves et qu'il était brimé personnellement"**.

Sur ce, le représentant de la commune, monsieur Bergh, au vu de la situation, a décidé de quitter le CA en tenant toutefois à préciser que la question de monsieur Lamrani n'avait pas à être portée au Conseil d'Administration car elle relevait de la compétence du chef d'Établissement.

- Monsieur Lamrani, sans aucune autorisation ni aucune demande s'est permis de distribuer des documents photocopiés en nombre à chaque membre présent, élèves compris. Le principal Adjoint constatant le contenu des documents distribués a signifié clairement à monsieur Lamrani l'interdiction de les diffuser car il s'agissait d'impressions des mails personnels et professionnels échangés entre monsieur Lamrani et la Direction. Monsieur Marty, parent d'élève, récupérant tous les documents donnés aux parents, a refusé de les prendre et les a remis à la Direction en soulignant explicitement qu'il s'agissait là d'échanges privés qui ne les concernaient pas.

Les parents d'élèves ont alors demandé expressément au Président du Conseil d'Administration de faire sortir les élèves afin de les préserver d'une telle situation. Monsieur Marty, parent d'élève, a plus d'une fois expliqué à monsieur Lamrani qu'il ne pouvait se permettre de prendre les membres du CA en otage par son insistance, et encore moins les parents d'élèves. Ces derniers reprennent alors les propos de monsieur Bergh en insistant sur le fait que cette question de monsieur Lamrani n'était que du ressort du Chef d'Établissement et pas dans les attributions du CA.

- Pendant tout ce temps (presque une heure), Monsieur Lamrani n'a eu de cesse de proférer des propos odieusement irrespectueux : ***" vous mentez, c'est de la mauvaise foi, vous bafouez le droit des élèves, vos propos sont spécieux"***. De façon absolument incompréhensible pour l'ensemble des membres du CA, monsieur Lamrani va même jusqu'à menacer d'aller en diffamation. Le compte-rendu du CA étant ce jour fait par un représentant des parents d'élèves (décision prise lors du précédent CA), ceux-ci ont fait acte de cet incident.